

2023 Rapport
d'activité



Le conseil régional de l'Ordre des architectes de Bourgogne-Franche-Comté est un organisme de droit privé en charge de missions de service public conférées par la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977.

« La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine, sont d'intérêt public. »

Placé sous la tutelle du ministère de la Culture, l'Ordre des architectes veille à l'organisation de la profession, au contrôle du port du titre et du respect des règles de déontologie.

Les missions régaliennes de l'Ordre des architectes sont nombreuses et variées :

- Il assure la tenue du Tableau régional des architectes et des sociétés d'architecture (inscription, suspension, radiation, transfert, etc) ;
- Il contrôle leurs modalités d'exercice, leurs assurances ;
- Il veille au respect du code de déontologie et peut traduire en chambre régionale de discipline le cas échéant ;
- Il agit en justice pour défendre la protection du titre d'architecte ;
- Il organise les conciliations en cas de conflit entre confrères ou entre architectes et maîtres d'ouvrage ;
- Il participe à l'organisation de la formation permanente de l'architecture avec l'accompagnement et le contrôle de la formation obligatoire des architectes ;
- Il assure le fonctionnement de la chambre régionale de discipline.

En complément, l'Ordre des architectes assure une mission de représentation de la profession auprès des pouvoirs publics, et participe à la promotion de la culture architecturale et soutien financier pour les actions menées par exemple par les maisons de l'architecture. Il assure un service juridique au grand public.

À ce titre, il est aussi force de propositions et de conseil dans l'exécution des politiques publiques du logement, de l'équipement et de l'aménagement du territoire et de la transition écologique.

L'Ordre valorise le métier d'architecte auprès du grand public en participant à différentes actions :

- La sensibilisation des pouvoirs publics aux grands enjeux de la profession ;
- La diffusion du Tableau via l'édition de son notebook ;
- La co-animation du réseau architecture en Bourgogne-Franche-Comté avec la DRAC BFC ;
- Les actions de découverte du métier menées en milieu scolaire.





L'Ordre des architectes	4
Le Bilan Financier	8
Le Tableau de l'Ordre	12
Le Pôle Formation & Information ..	20
Le Pôle Juridique	24
Le Pôle Commande Publique	28
Le Pôle Actions Politiques	30
Le Pôle Enseignement	36
Le Pôle Transition Ecologique	40

Il s'est tenu **9** conseils & **8** bureaux
soit au sein des locaux de Dijon ou Besançon, soit en visioconférence.
En dehors de ces instances institutionnelles, les conseillers sont répartis par pôles.

POLE JURIDIQUE

Objectif : Agir quand nécessaire auprès de tous les acteurs de la chaîne de l'acte de bâtir

Commission Déontologie : Respect code de déontologie, conciliations, protection du titre, intérêt à agir

Aymeric DELOGE, Conseiller - dép. 39
Corinne GIRARD YOUNG, Conseillère - dép. 71
Jean-Paul HARDUIN, Vice-Président - dép. 21
Pierre-Etienne JAMES, Conseiller - dép. 21
Olivier JUFFARD, Conseiller - dép. 21
Thierry PORT, Conseiller - dép. 70
Marta PUIG BOSCH, Conseillère - dép. 25
Karine TERRAL, Présidente - dép. 25

POLE COMMANDE PUBLIQUE ET PRIVE

Objectif : Mettre en œuvre des coopérations dans le but d'améliorer la commande publique et privée, communiquer sur les outils existants

GT Marché public

Rachel AMIOT, Conseiller - dép. 25
Aymeric DELOGE, Conseiller - dép. 39
Corinne GIRARD YOUNG, Conseillère - dép. 71
Pierre-Etienne JAMES, Conseiller - dép. 21
Jean-François PERRETANT, Trésorier - dép. 70
Karine TERRAL, Présidente - dép. 25

GT Commande privée

Marie BIAYS-PRIMAS, Trésorière-adjointe - dép. 71
Frédérique MANSON, Vice-Présidente - dép. 71
Thierry PORT, Conseiller - dép. 70
Karine TERRAL, Présidente - dép. 25

EN 2023

L'équipe de permanents a été composée de :

- Théo CICCONI, chargé de communication,
- Marie MAITRE, attachée de direction,
- Alexandra STORA, juriste,
- Violaine VILLAIN, attachée de direction.
- Nathan NICOT, apprenti juriste

POLE CULTURE ARCHITECTURALE

Objectif : Favoriser les coopérations et la lisibilité du rôle de l'architecte

GT Place de l'architecte dans notre société

Rachel AMIOT, Conseillère - dép. 25
Valérie CHARTIER, Secrétaire - dép. 25
Corinne GIRARD YOUNG, Conseillère - dép. 71
Bernhard HOGE, Vice-Président - dép. 89
Marta PUIG BOSCH, Conseillère - dép. 25
Daria RONCARA, Secrétaire adjointe - dép. 21
Karine TERRAL, Présidente - dép. 25

GT Maisons de l'architecture

Valérie CHARTIER, Secrétaire - dép. 25 > MAFC
Aymeric DELOGE, Conseiller - dép. 39 > MAFC
Jean-Paul HARDUIN, Vice-Président - dép. 21 > MAB
Bernhard HOGE, Vice-Président - dép. 89 > MAB

POLE ENSEIGNEMENT

Objectif : Favoriser la venue d'écoles d'architecture et créer les conditions d'échanges entre professionnels/élèves

GT Appel à manifestation d'intérêt (AMI)

Rachel AMIOT, Conseillère - dép. 25
Jean-François PERRETANT, Trésorier - dép. 70

GT Conseillers Entreprises pour l'École (CEE)

Valérie CHARTIER, Secrétaire - dép. 25
Karine TERRAL, Présidente - dép. 25
Frédérique MANSON, Vice-Présidente - dép. 7
Jean-Paul HARDUIN, 1er Vice-Président - dép. 21
Bernhard HOGE, 3ème Vice-Président - dép. 89

GT Semaine de l'architecture et du patrimoine

Jean-François PERRETANT, Trésorier - dép. 70
Karine TERRAL, Présidente - dép. 25
Stéphane AUBERTIN, Conseiller DRAC

GT Enseignement futurs architectes

Jean-François PERRETANT, Trésorier - dép. 70
Karine TERRAL, Présidente - dép. 25
Jean-Paul HARDUIN, 1er Vice-Président - dép. 21
Bernhard HOGE, 3ème Vice-Président - dép. 89
Pierre-Etienne JAMES, Conseiller - dép. 21
Rachel AMIOT, Conseillère - dép. 25
Stéphane AUBERTIN, Conseiller DRAC
Thibaut MAUGARD, Conseiller CNOA

POLE FORMATION

Objectif : Contrôler et développer la formation des architectes

Valérie CHARTIER, Secrétaire - dép. 25
Aymeric DELOGE, Conseiller - dép. 39 > CREPA BFC
Marta PUIG BOSCH, Conseillère - dép. 25 > CREPA BFC
Karine TERRAL, Présidente - dép. 25

POLE ARCHITECTURE & TRANSITION ENERGETIQUE

Objectif : Améliorer la prise en compte de la qualité architecturale et la compréhension du rôle de l'architecte par l'établissement de propositions à partir des retours d'expériences

Jean-Paul HARDUIN, Vice-Président - dép. 21 > Pôle Énergie, COS, Terragilis
Pierre-Etienne JAMES, Conseiller - dép. 21 > COS, Terragilis

Marta PUIG BOSCH, Conseillère - dép. 25 > Effilogis
Daria RONCARA, Secrétaire adjoint - dép. 21 > Effilogis, COS, Terragilis
Karine TERRAL, Présidente - dép. 25 > Pôle Énergie, Terragilis

POLE ACCOMPAGNEMENTS DES ARCHITECTES

Objectif : Poursuivre cet accompagnement, le renforcer et améliorer sa lisibilité

Pierre-Etienne JAMES, Conseiller - dép. 21 > Mentorat
Marie BIAYS-PRIMAS, Trésorière-adjointe - dép. 71
>Commission Solidarité Entraide (CSE)
Jean-François PERRETANT, Trésorier - dép. 70 > Comités sociaux économique (CSE)

Thierry PORT, Conseiller - dép. 70 > Mentorat
Karine TERRAL, Présidente - dép. 25
Stéphane AUBERTIN, Conseiller DRAC
Thibaut MAUGARD, Conseiller CNOA

POLE REPRESENTATION & COMMUNICATION

Objectif : Faciliter le rayonnement de l'architecture et de l'architecte, améliorer la lisibilité et contribution des architectes, être un relais d'information, créer des synergies et coopérations pour la qualité architecturale et sa diffusion

GT PARTENARIATS

Rachel AMIOT, Conseillère - dép. 25 > AMI
Marie BIAYS-PRIMAS, Trésorière-adjointe - dép. 71 > CAUE71, Effilogis, COS
Valérie CHARTIER, Secrétaire - dép. 25 > MAFC, CNOA
Aymeric DELOGE, Conseiller - dép. 39 > CAUE39, MAFCFFB39, CNOA
Corinne GIRARD YOUNG, Conseillère - dép. 71 > CAUE21, ATD71, CNOA

Jean-Paul HARDUIN, Vice-Président - dép. 21 > CNOA, CDSA, MAB, Réseau architecture, Pôle énergie, COS, Terragilis, CRHH, CERC
Bernhard HOGE, Vice-Président - dép. 89 > CNOA, CAUE89, MAB, Réseau architecture
Pierre-Etienne JAMES, Conseiller - dép. 21 > CRHH, CDSA, COS, Terragilis
Olivier JUFFARD, Conseiller - dép. 21
Frédérique MANSON, Vice-Présidente - dép. 71 > CNOA, Réseau architecture
Jean-François PERRETANT, Trésorier - dép. 70 > CNOA, AMI
Thierry PORT, Conseiller - dép. 70 > CAUE70
Marta PUIG BOSCH, Conseillère - dép. 25 > CAUE25, Effilogis, Qualiibat
Daria RONCARA, Secrétaire adjointe - dép. 21 > Réseau architecture, Effilogis, COS, Terragilis

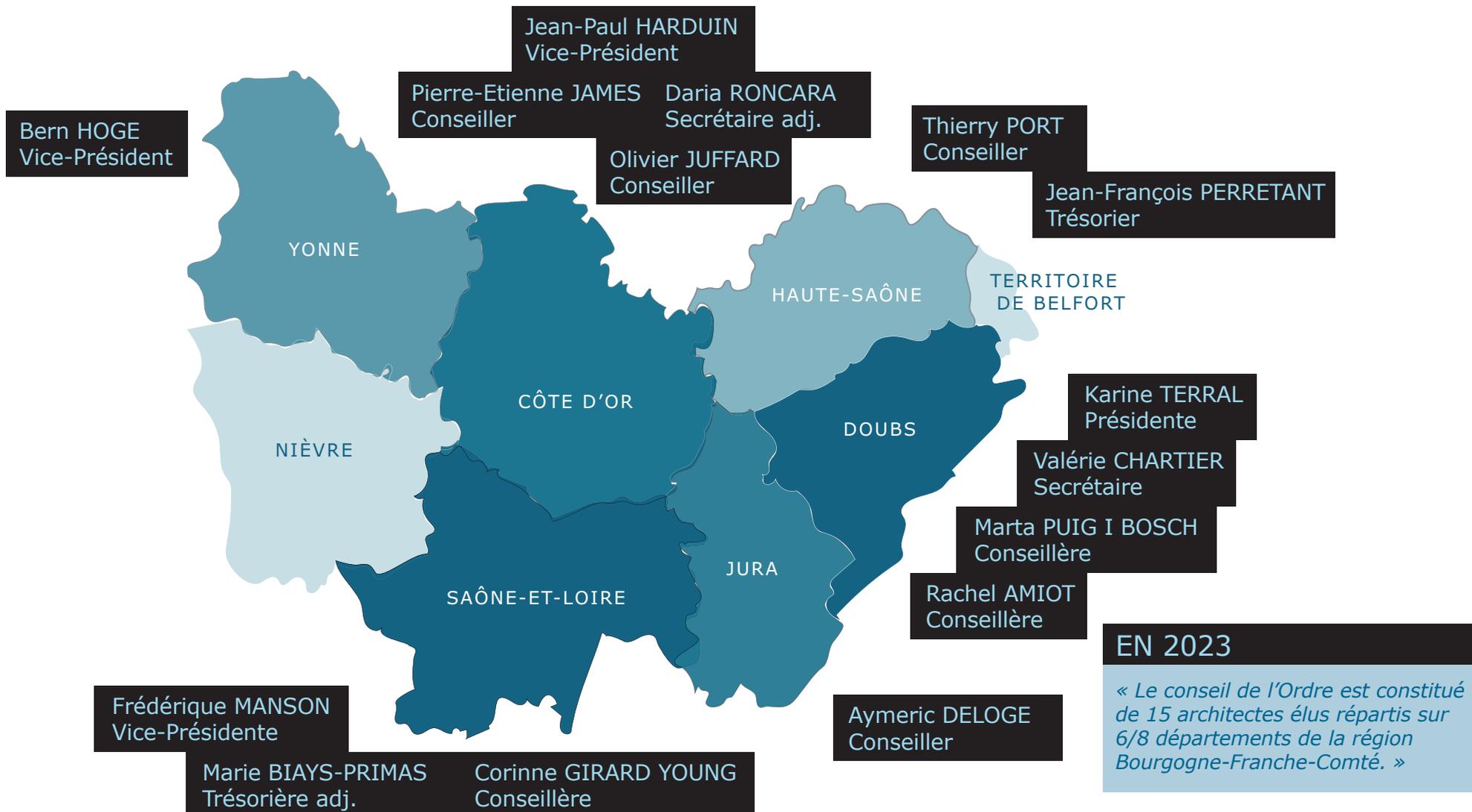
Karine TERRAL, Présidente - dép. 25 > CNOA, Pôle Énergie, Terragilis
Stéphane AUBERTIN, Conseiller DRAC
Thibaut MAUGARD, Conseiller CNOA

GT CAUE-UDAP

Marie BIAYS-PRIMAS, Trésorière-adjointe - dép. 71
Valérie CHARTIER, Secrétaire - dép. 25
Aymeric DELOGE, Conseiller - dép. 39
Corinne GIRARD YOUNG, Conseillère - dép. 71
Bernhard HOGE, Vice-Président - dép. 89
Thierry PORT, Conseiller - dép. 70
Marta PUIG BOSCH, Conseillère - dép. 25
et en sus Patrice WARNANT, architecte - dép. 58

Le conseil régional de l'Ordre des architectes de Bourgogne-Franche-Comté est renouvelé par moitié tous les 3 ans.

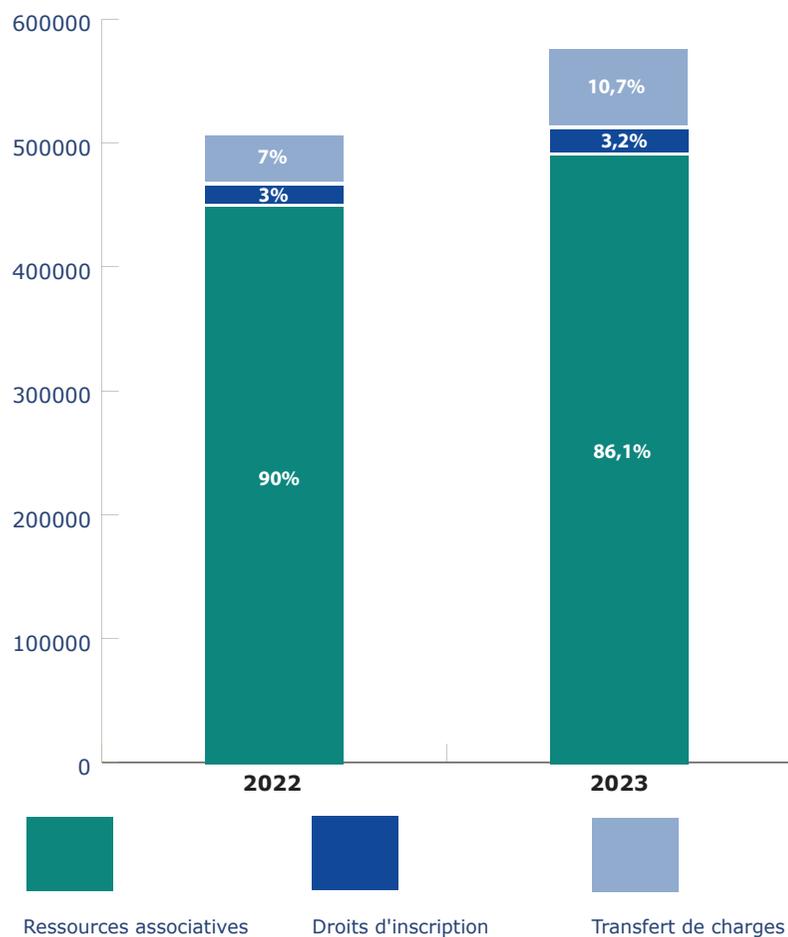
Le mandat 2021-2024 s'est achevé au cours du 1^{er} trimestre 2024.



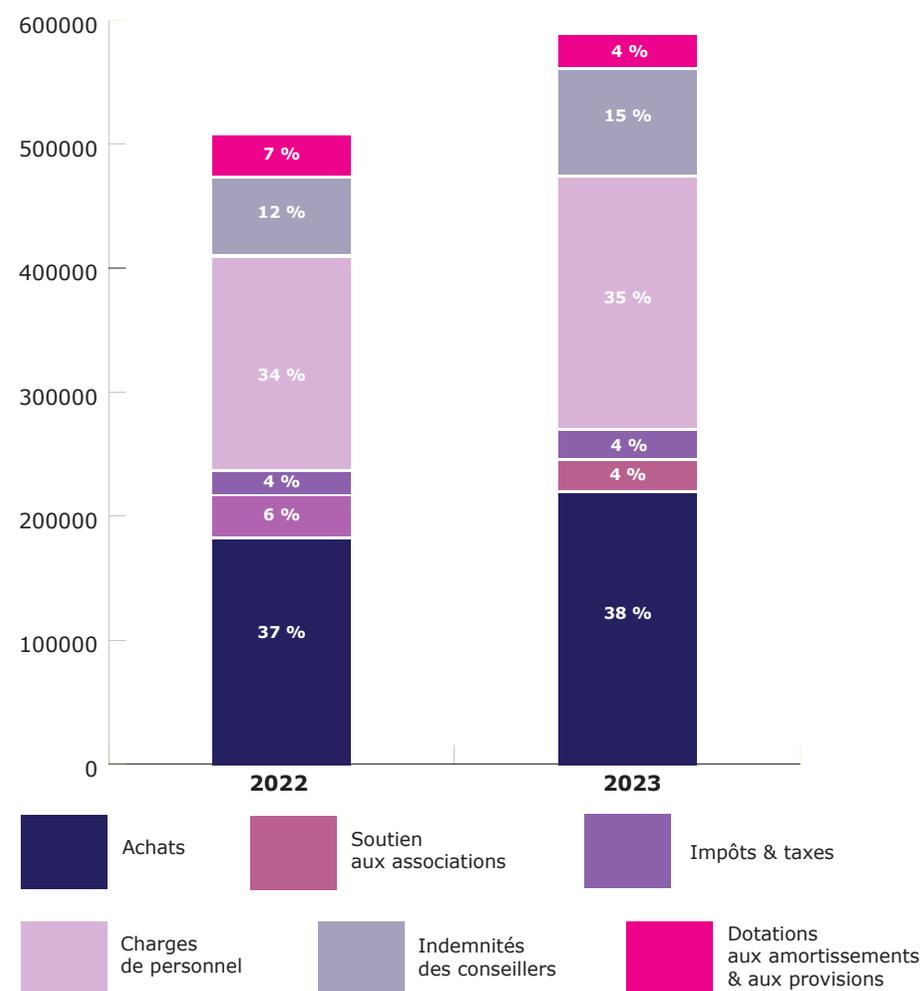
Le Bilan Financier 2023

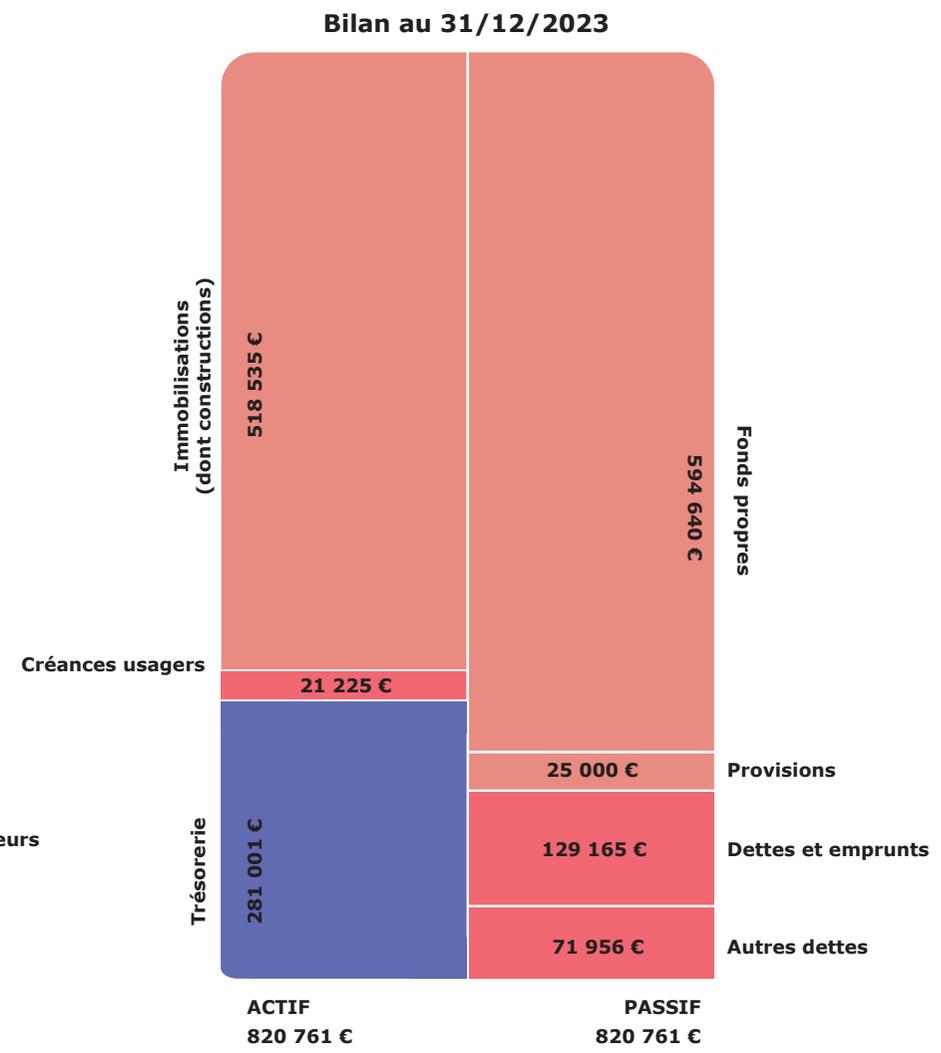
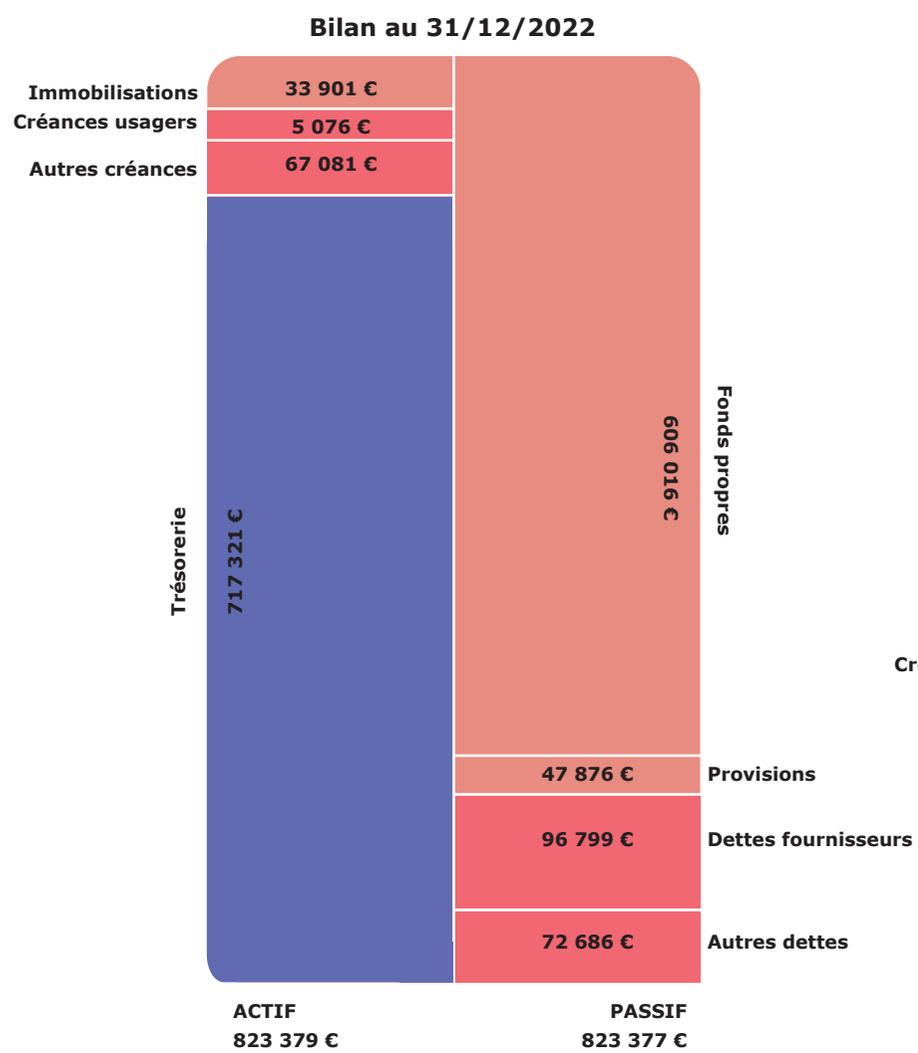
EXPERT-COMPTABLE :
CABINET PROCOMPTA, Olivier BRULPORT
CONSEILLERS RÉFÉRENTS 2021-2023 :
Jean-François PERRETANT, trésorier
Marie BIAYS-PRIMAS, trésorière adjointe

PRODUITS



COMPTE DE RÉSULTAT





On retient :

- La provision de 25 000 € pour le dossier FERRARA est maintenue pour d'éventuelles procédures juridiques (en cas d'annulation de la vente de la Maison du Colonel),
- Une augmentation des ressources : +14% de droits d'inscription et +24% de cotisations,
- Une augmentation des charges de fonctionnement à hauteur de 54 % (hors charges de personnel), liées aux actions politiques et aux indemnités & frais de conseillers, en raison de la volonté de développer des actions portées par les élus,

- Une augmentation des charges de personnels de 21,6 % car le CROA a employé 5 personnes en 2023,
- Un résultat d'exercice volontairement négatif de - 11 376 € en compensation des engagements insuffisants des années passées, ce qui ne met en aucun cas l'ordre en défaut.

Le Tableau de l'Ordre 2023

CONSEILLERS RÉFÉRENTS 2021-2023 :
Valérie CHARTIER, secrétaire générale
Daria RONCARA, secrétaire générale adjointe

PERMANENT REFERENT :
Marie MAITRE



Prestation de serment Juin 2023, Amphithéâtre B, Campus de la Bouloie à Besançon (25)



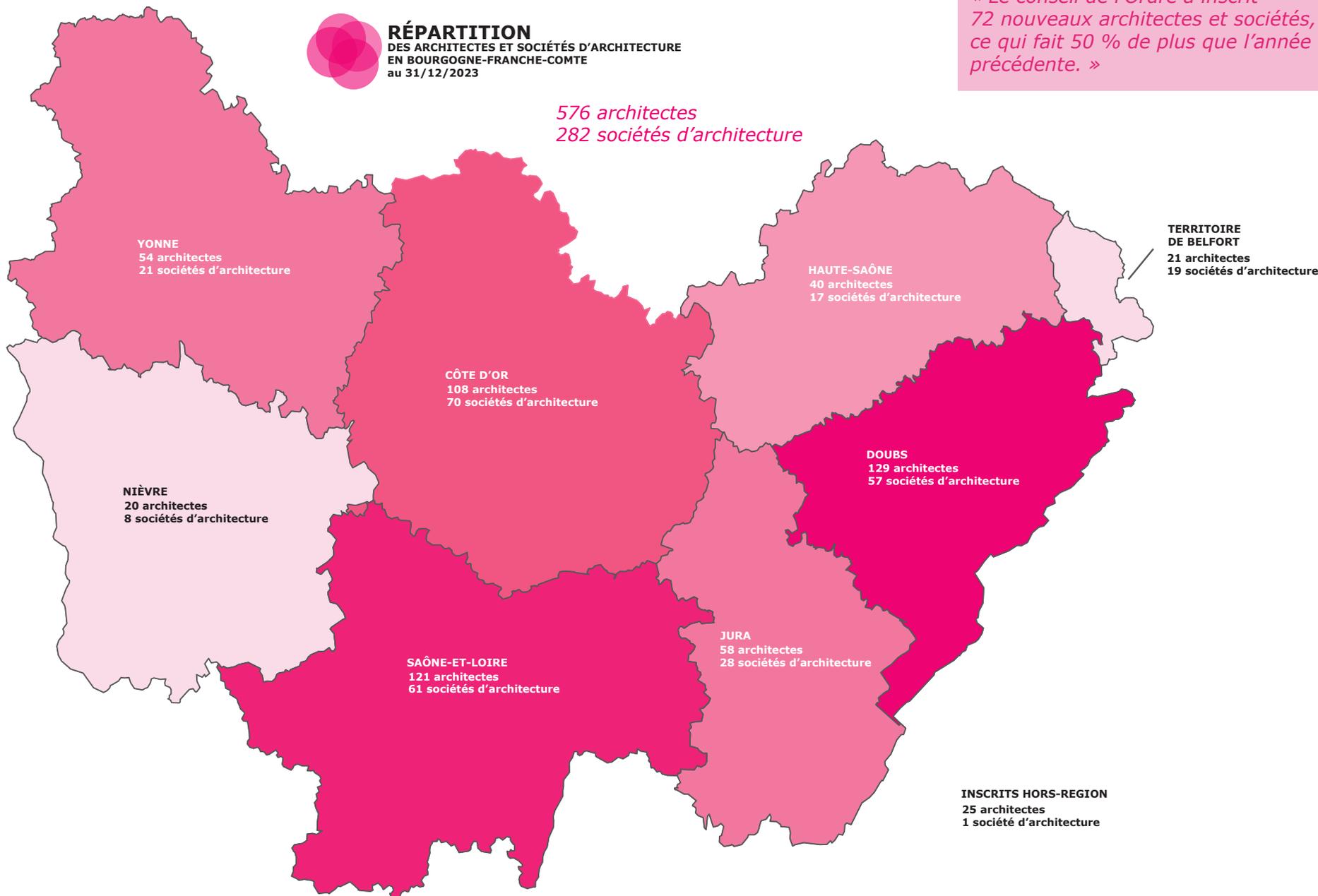
EN 2023

« Le conseil de l'Ordre a inscrit
72 nouveaux architectes et sociétés,
ce qui fait 50 % de plus que l'année
précédente. »



RÉPARTITION
DES ARCHITECTES ET SOCIÉTÉS D'ARCHITECTURE
EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE
au 31/12/2023

576 architectes
282 sociétés d'architecture



**MOUVEMENTS DES ARCHITECTES
ET DES SOCIÉTÉS D'ARCHITECTURE**

		ARCHITECTES	SOCIÉTÉS D'ARCHITECTURE
ENTRÉES	INSCRIPTIONS ET RÉINSCRIPTIONS	36	21
	TRANSFERT ENTRÉES (VENANT D'UNE AUTRE RÉGION)	10	5
	TOTAL DES ENTRÉES	46	26
SORTIES	DÉMISSIONS, DISSOLUTIONS, LIQUIDATIONS	9	8
	RETRAITE	15	0
	TRANSFERT SORTIES (VERS D'AUTRES RÉGIONS)	5	2
	RADIATIONS POUR DÉFAUT D'ASSURANCE	0	3
	RADIATIONS DISCIPLINAIRES	0	0
	TOTAL DES SORTIES	29	11
SUSPENSIONS	ADMINISTRATIVES POUR DÉFAUT D'ASSURANCE	0	5
AUTORISATION DE PRESTATION DE SERVICE		1	

EN 2023

« Le conseil de l'Ordre
a conféré l'honorariat
à 3 architectes. »

LE CONTRÔLE DE L'ASSURANCE

« Tout architecte, personne physique ou morale, dont la responsabilité peut être engagée en raison des actes qu'il accomplit à titre professionnel ou des actes de ses préposés, doit être couvert par une assurance.

Chaque année, toute personne assujettie à cette obligation produit au conseil régional de l'ordre des architectes dont il relève une attestation d'assurance pour l'année en cours. » Art.16 de la loi sur l'architecture.

En 2023, le conseil a procédé à :

- **5** suspensions pour défaut de production d'attestation d'assurances.
- **3** radiations pour défaut de production d'attestation d'assurances.

L'ACCOMPAGNEMENT DES ARCHITECTES

L'architecte gestionnaire a pour mission de suppléer l'architecte suspendu ou radié.

L'architecte accompagnant a pour mission de suppléer l'architecte en difficulté.

Désigné par le conseil régional de l'Ordre, il établit un état des lieux de l'activité de l'architecte à soutenir, le transmet au CROA et informe tous les maîtres d'ouvrage de la situation. Il prend toutes les mesures nécessaires à la protection des co-contractants du confrère, préconisant selon les cas, les solutions préservant au mieux leurs intérêts mais également ceux de l'architecte concerné.

A cet effet, le gestionnaire ou l'accompagnant a interdiction de reprendre ses affaires pour son compte.

A la fin de sa mission, il adresse au CROA un compte rendu de sa mission.

Sa mission est indemnisée par le CNOA.



TROUVEZ L'ARCHITECTE POUR RÉALISER VOS PROJETS

L'Ordre des Architectes recense l'ensemble des architectes exerçant en France et vous propose de sélectionner des architectes prêts à vous accompagner sur le site : www.architectes.org/

FOCUS

Les seuils de revenus en dessous desquels les montants de cotisation peuvent être diminués ont été relevés.

Par exemple, les libéraux pratiquant la maîtrise d'œuvre aux revenus annuels inférieurs à 25 000 €, 20 000 € ou 10 000 € peuvent bénéficier d'exonérations de cotisation, avec un montant plancher fixé à 90 € (pour le seuil de revenus le plus bas).

Par ailleurs, la Commission solidarité entraide examine les demandes d'exonération supplémentaire, partielle ou totale, de la cotisation, pour raisons exceptionnelles (problèmes de santé ou circonstances particulières).

<https://www.architectes.org/reforme-de-la-cotisation-les-informations-utiles>

Pôle Formation & Information

CONSEILLERS RÉFÉRENTS 2021-2023 :
Aymeric DELOGE & Karine TERRAL

PERMANENTS REFERENTS :
Marie MAITRE & Théo CICCONE



AW#20 - La Pierre de Bourgogne - Juillet 2023



AW#18 - La filière Bois - Mars 2023



Visite du CROUS lors de la réunion annuelle - Juin 2023



L'OBLIGATION DE FORMATION CONTINUE

Les architectes portant le titre ont le devoir de se maintenir informés et aptes à leur pratique, il est prévu à cet effet de réaliser un minimum de 20h de formation (14h structurées, 6h complémentaires).

En 2023, les architectes inscrits avant 2017 sont arrivées à la fin de leur seconde période triennale.

Les architectes se trouvant en situation de défaut vis-à-vis de l'obligation ont reçu les premiers courriers de demande de mise en conformité émis directement par la plateforme nationale.

Le CROA BFC a en parallèle poursuivi son action, en organisant notamment des soirées thématiques.

LES AFTERWORKS

Ces événements gratuits, réservés aux architectes sont destinés à traiter les sujets découlant des actualités de la profession.

En 2023, le CROA BFC a poursuivi la réalisation des afterworks (AW) sur l'ensemble de la région BFC afin de permettre à chacun d'y participer facilement en alternant répartition géographique et visio-conférences.

Les thèmes des 6 AW (d'une durée de 2h chacun), ont porté sur des sujets variés, proposant la découverte de filières de matériaux locaux et des sujets professionnels.

NB : trois d'entre eux suffisent à compléter le besoin annuel en formation complémentaire.



LE PROGRAMME

*#22 – le 5 décembre 2023 // en visio-conférence
La visibilité en ligne des architectes*

*#21 – le 6 novembre 2023 // Dijon (21)
Les enjeux du management en architecture,
organisé avec le CREPA BFC*

*#20 – le 12 juillet 2023 // Comblanchien (21)
Pierre de Bourgogne – Visite d'une carrière et d'ateliers
de façonnage*

*#19 – le 25 avril 2023 // en visio-conférence
Architectes jurés*

*#18 – le 28 mars 2023 // Dole (39)
La filière Bois en BFC*

*#17 – le 19 janvier 2023 // en visio-conférence
Instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme*

Pôle Juridique

CONSEILLERS RÉFÉRENTS 2021-2023 :

Corinne GIRARD-YOUNG, Karine TERRAL, Olivier JUFFARD, Jean-Paul HARDUIN,
Thierry PORT, Pierre-Etienne JAMES & Aymeric DELOGE

PERMANENT REFERENT :

Alexandra STORA & Nathan NICOT



AMF 90 - La rénovation énergétique des bâtiments publics - Février 2023 - Belfort

LES RENCONTRES APPLICATIONS DU DROIT DES SOLS

Pour donner suite à un grand nombre de retours, plutôt négatifs, sur le traitement des demandes d'autorisation d'urbanisme, le CROA BFC a commencé en 2023 des entretiens avec les associations des maires de France (AMF) et les clubs des Applications du droit des sols (ADS).

Les réunions des départements 90, 25 et 39 ont été réalisées en 2023 et sont à poursuivre afin de :

- Mettre en oeuvre l'article 85 de la loi LCAP (rappel aux instructeurs de leur obligation de signaler à l'Ordre toutes suspicions de signatures de complaisance).
- Créer un lien entre le CROA et les instructeurs afin d'améliorer les relations instructeur/architecte si besoin par suite des interrogations et désaccords récurant apparus dans notre enquête de 2022/2023.
- Mettre en place des échanges de bonnes pratiques. Ces services connaissent aujourd'hui la ligne téléphonique dédiée, sur laquelle, plusieurs cas sont déjà signalés.

Concernant les usurpations du titre, après rappel non suivi d'effet auprès des fautifs, le CROA BFC est habilité à déposer plainte et à porter l'affaire devant les tribunaux.



COMMISSION LITIGES, DEONTOLOGIE, PORT DU TITRE

Le GT déontologie du CROA BFC s'est réuni 12 fois en 2023 (environ une fois par mois), pour des sessions de 2h en visioconférence. Il est composé de 8 conseillers. Le service juridique du CROA fait part aux membres de cette commission des nouveaux cas dont il a eu connaissance depuis la dernière réunion, et de l'avancement de ceux en cours ou clos.

Après en avoir pris connaissance, les nouveaux dossiers sont repartis en binômes

Les cas qui sont soumis sont très variés et dépassent parfois les simples manquements déontologiques :

- Usurpation du titre,
- Défaut d'assurance,
- Signature de complaisance,
- Différends entre architecte et maître d'ouvrage où même entre architectes,
- Non-respect des règles déontologiques.

En dehors des réunions du GT, des rendez-vous sont pris, en présentiel, avec les personnes impliquées dans les dossiers qui ne peuvent être résolus par téléphone ou par courrier. Ces réunions permettent aux parties concernées de pouvoir s'expliquer plus précisément et aux conseillers de mieux comprendre les tenants et les aboutissants du dossier.

Pour les conciliations, en cas de litiges entre parties, les conseillers se fixent pour objectif d'arriver à des accords qui évitent un recours devant un tribunal.

Pour plus de la moitié des cas, après discussion, les affaires sont classées sans suite ou suivies d'un rappel à l'ordre ou d'une incitation à améliorer sa pratique.

Les dossiers jugés plus sérieux, portant préjudice à la profession ou aux clients, sont pour la plupart renvoyés devant la chambre régionale de discipline qui peut appliquer des sanctions graduées, telles que l'avertissement, le blâme, la suspension disciplinaire, avec sursis ou ferme, pour une durée allant de 3 mois à 3 ans et la radiation disciplinaire.

LA CHAMBRE DE DISCIPLINE

L'année 2023 a été marquée par :

- *L'exécution de 3 décisions définitives :
1 radiation disciplinaire et 2 blâmes.*
- *Le prononcé de deux décisions provisoires (appel en cours devant la Chambre Nationale de Discipline) :
1 suspension disciplinaire de 3 ans,
1 suspension disciplinaire de 18 mois, dont 6 mois avec sursis.*
- *1 affaire en cours de procédure.*

LES CHIFFRES 2023 :

- **12** réunions plénières du GT déontologie ;
- **30** saisines d'un litige ;
- **13** dossiers ouverts sur le port du titre d'architecte ;
- **13** analyses de potentielles signatures de complaisance et/ou sous-traitance du projet architectural ;
- **2** absences de convention écrite préalable ;
- **1** suspicion de discrédit sur la profession ;
- **5** manquements professionnel (dépassement de budget, absence d'enveloppe financière) ;
- **8** médiations ;
- **5** conciliations ;
- **17** résolutions spontanées ;
- **100** réponses juridiques ;
- **3** procédures pénales engagées.

LES QUESTIONS JURIDIQUES

Le Conseil apporte des réponses documentaires d'ordre général sur l'exercice de la profession, la déontologie et la responsabilité.

Il est disponible par mail, par téléphone (le matin) ou sur rendez-vous.

Il ne saurait toutefois se prononcer sur des dossiers particuliers, qui doivent faire l'objet d'une analyse approfondie par des professionnels du droit mandatés et assurés.

Pôle Commande Publique

CONSEILLERS RÉFÉRENTS 2021-2023 :
Rachel AMIOT, Karine TERRAL, Corinne GIRARD YOUNG,
Pierre-Etienne JAMES, Jean-François PERRETANT
& Aymeric DELOGE

PERMANENTS REFERENTS :
Alexandra STORA & Nathan NICOT



Conseil délocalisé à Dole - Décembre 2023



LES TRAVAUX DU GT MARCHÉ PUBLIC

Le GT Marché public du CROA BFC s'est réuni **4** fois en 2023 (environ une fois par trimestre), pour des sessions de **2h** en visioconférence. Il est composé de **5** conseillers.

ACTION DE SENSIBILISATION AUPRÈS DES MAÎTRES D'OUVRAGES SUR LES BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE DE COMMANDE PUBLIQUE

Tout au long de l'année, le CROA BFC a rencontré plusieurs institutionnels, collectivités ou associations pour rappeler :

- l'importance de la séparation entre le programme du maître d'ouvrage et le projet du maître d'œuvre,
- les bonnes pratiques en matière de procédures adaptées,
- les nouveaux modèles établis par le CNOA et la MIQCP.

FOCUS

L'année 2023 a été marquée par l'Arrêt de la Cour de Cassation du 1^{er} février 2023 qui confirme la condamnation.

Il s'agit de l'épilogue d'un contentieux qui avait débuté en 2015 avec des contrôles surprises dans la plupart des conseils régionaux de l'Ordre des architectes.

Il avait donné lieu, en 2019, à une condamnation par l'Autorité de la concurrence de l'instance ordinaire à hauteur de 1,5 million d'euros pour avoir diffusé et rendu obligatoire un barème d'honoraires que les architectes devaient appliquer dans leurs réponses aux marchés publics de maîtrise d'œuvre.

ARCHITECTES JURÉS : MODE DE PROPOSITION AUX MAÎTRES D'OUVRAGE

Sur proposition du CNOA, le CROA BFC a expérimenté pour l'année civile 2023 le tirage au sort par l'assistante du Commissaire du Gouvernement des architectes jurés proposés aux maîtres d'ouvrages publics lors des concours d'architecture.

Les élus de l'Ordre ne participent pas au choix des jurés et n'ont plus connaissance des procédures et des jurés suggérés par le CROA BFC aux maîtres d'ouvrage publics.

Les architectes du département du concours restent retirés de la liste tirée au sort, afin d'éviter tout conflit d'intérêts.

En 2023 pour 22 procédures, le CROA a proposé 68 jurés dont :

- **39** titulaires,
- **29** suppléants.

Tous les architectes jurés ont été proposés au moins 2 fois, en qualité de titulaire ou de suppléant, au cours de l'année civile 2023 (sauf exception).

Les architectes apparaissent plutôt satisfaits d'être contactés par l'Ordre, selon un roulement aléatoire. Aucune remarque négative de la part d'une MOA a été constatée, à ce stade.

D'un point de vue juridique, ce mode opératoire apporte une sécurité à la proposition du CROA BFC aux maîtres d'ouvrage, dans l'intérêt public de la commande et l'intérêt collectif de l'Institution.

Pôle Actions Politiques

CONSEILLERS RÉFÉRENTS 2021-2023 :

Karine TERRAL, Frédérique MANSON, Valérie CHARTIER, Marie BIAYS-PRIMAS,
Daria RONCARA, Corinne GIRARD-YOUNG, Marta PUIG I BOSCH, Jean-François
PERRETANT, Thierry PORT & Thibaut MAUGARD

PERMANENT REFERENT :

Théo CICCONE



Végétal Vallée - Conférence de presse - Avril 2023



Visite Itinéraire Architecture JNA - CAUE 25



Convention nationale de l'Institution à Marseille - Juin 2023



UNE COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE

Le CROA BFC assure sa communication auprès des architectes avec la diffusion une fois par mois d'une newsletter et l'organisation de plusieurs événements annuels tels que la cérémonie des vœux (en 2023, à la Cité des vins de Beaune) ou la réunion annuelle (Campus de la Bouloie à Besançon).

Aussi, le CROA participe à la diffusion du plaidoyer illustré et du site <https://1maire1architecte.org/> en particulier lors de rencontres avec les élus par exemple, aux Salons des maires (Dijon, déc.), à l'AMF 90 (Belfort, fév.), aux ateliers PLUi de GBM (Besançon, avril)...

A ce titre, le CROA BFC a réalisé une version illustrée du plaidoyer « Habitats, villes et territoires : l'architecture comme solution » afin de l'adapter à un public et/ou une thématique. à partir de l'Observatoire des CAUE (<https://www.caue-observatoire.fr>).

UN SOUTIEN AUX ACTIONS ET PROMOTION DE LA QUALITÉ ARCHITECTURALE

Le CROA BFC soutient les associations locales dans leurs actions de promotion à la qualité architecturale : MAB, MAFC, Avenir Radieux, Beeb, A58 et A89, à leur demande.

CONVENTIONNEMENT EFFILOGIS

La Région Bourgogne-Franche-Comté accompagne les collectivités et bailleurs sociaux et privés depuis plusieurs années, notamment en matière de rénovation via les aides financières et l'ingénierie du programme Effilogis, pour permettre une bonne performance thermique des bâtiments.

Le CROA BFC participe à ces comités techniques pour son expertise en architecture. L'instruction des demandes d'aide comporte une expertise technique et un comité pluridisciplinaire, chargé d'émettre un avis sur les projets.

PARTICIPATION AUX SUJETS D'ACTUALITÉS, EN PARTICULIER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE :

Avec une présence auprès de nos partenaires :

- CA de Terragilis (membre fondateur, 73 adhérents) ;
- CA & COS du Pôle Énergie BFC ;
- Comités Effilogis (bailleurs privés et sociaux, collectivités et BEPOS jusqu'à présent) ;
- Participation à l'ORREC - CERC : Observatoire Régional de la Rénovation Énergétique et des Coûts -BFC ;
- GT élargi transition écologique du CNOA.

INFOS UTILES

- <https://www.architectes.org/actualites/le-plaidoyer-de-lordre-en-16-cas-pratiques-110556>

PASSER D'UNE POLITIQUE DU LOGEMENT À UNE POLITIQUE DE L'HABITAT

Améliorer la qualité du logement pour tous

Proposition

- Permettre un parcours résidentiel choisi en favorisant la production de logements accessibles, évolutifs, inclusifs et partagés.

Ils l'ont fait

Améliorer la qualité du logement social : 40 logements modulables pour la résidence la Quadrat à Dijon

Site
Dijon (105 114 habitants)

Programme
40 logements modulables et un espace partagé

Maitrise d'ouvrage
Grand Dijon Habitat

Maitrise d'œuvre
Sophie Delley, architecte ; Clémence Barthe & JMA, paysagiste ; EJP, BET

Intervenants
BE2, BET Buisson, VEIS, BET PRO, VP&G, économiste

Surface
20 000 m²

Coût
100 millions

Livraison
Avril 2019

Description

Ce quartier « Au Roman » à Dijon, développé par Grand Dijon Habitat, est le fruit d'une ambition urbaine ambitieuse visant à densifier et à requalifier une ancienne cité d'urgence construite dans les années 1960. Ce projet a impliqué la réhabilitation de deux barres d'immeubles, la réhabilitation de 40 logements sociaux, la création de 200 nouveaux logements et la requalification des espaces extérieurs.

En tant qu'aménageur et bailleur, Grand Dijon Habitat a mis en œuvre une solution innovante de 40 logements évolutifs et d'un espace partagé, dans le but de transformer l'offre d'habitat social en garantissant une haute qualité d'usage et environnementale. L'évolutivité des logements a été envisagée dès la conception, avec un cahier des charges flexible laissant place à l'imagination des architectes pour proposer des solutions innovantes.

L'architecte Sophie Delley a révisé ce défi en proposant un concept novateur d'habitat modulable, où chaque logement est composé de pièces de vie de 14 m² sans fonction prédéfinie, à l'exception des pièces d'eau (cuisine et salle de bain).

Cette opération d'habitat social est exemplaire en matière d'innovation architecturale et environnementale. Les objectifs poursuivis sont :

- Optimiser les surfaces et les plans des logements ainsi que des espaces de circulation afin de garantir des logements sociaux neufs à des loyers maîtrisés
- Anticiper l'évolutivité des logements dès la phase de conception grâce à la réforme du cahier des charges innovant et plus flexible (notamment des pièces sans fonction prédéfinie)
- Innover dans les typologies et formes architecturales du logement social pour améliorer la qualité (volume, luminosité, évolutivité, espace extérieur, rangement)
- Intégrer des systèmes constructifs favorisant l'évolutivité (système poteau/dalle, plateaux libres, cloisons de séparation facilement modulables)
- Privilégier une approche de conception participative incluant la concertation entre les parties prenantes (bailleur, gestionnaires, architectes)

Les habitants peuvent ainsi personnaliser leur logement en choisissant la fonction des pièces (cuisine, bureau, salon...) selon leurs besoins et leur mode de vie, grâce à des portes coulissantes qui permettent d'ouvrir ou de fermer, offrant ainsi une grande flexibilité d'aménagement. Tous les appartements sont innovants et bénéficient d'un espace extérieur généreux, variant de 12 m² à 25 m² (terrace, loggia ou patio).

La concertation continue entre la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre et les services techniques du bailleur a été un élément clé de cette opération, permettant de valider les orientations programmatiques liées à l'évolutivité des logements et assurer ainsi le succès de ce projet urbain innovant.

Prix
Équipe d'Argent Catégorie Habitat 2019, Nominé EU Mies Award.

Clap de cœur des Trophées de l'Innovation au 10^{ème} congrès IMA 2019, Grand Prix du Jury et Prix de la topologie la plus créative au palmarès 2019 des prix « Architecture et Maîtres d'ouvrage » (AMAO).

© Région Bourgogne-Franche-Comté - Architecture et Maîtres d'ouvrage
© Grand Dijon Habitat - Architecture et Maîtres d'ouvrage
© 2019 - Tous droits réservés. Toute réimpression est interdite sans autorisation écrite de l'architecte.

www.architectes.org

UNE EXPOSITION ITINÉRANTE : L'ARCHITECTE NE MORD PRESQUE PAS !

Menée en partenariat avec le réseau architecture, coanimé avec la DRAC BFC, cette exposition a pour but la sensibilisation et la promotion de l'architecture à travers l'intérêt du recours à l'architecte.

Elle s'adresse à un large public avec des supports lisibles et appropriables.

L'objectif de l'exposition est de mettre en lumière une architecture accessible et enviable.

La scénographie, imaginée pour un stand de 9m², propose de découvrir les quatre réalisations sélectionnées en 2022 par un reportage photographique, les plans et croquis de l'architecte.

Deux d'entre elles sont particulièrement exposées grâce à la diffusion d'interviews croisées des maîtres d'œuvre et des maîtres d'ouvrage (la trame de ces entretiens a été co-écrite par le réseau architecture avec pour but d'inciter le grand public à faire appel à un architecte). Ainsi est exploré la relation architecte/commanditaire.

Les projets sélectionnés :

- La maison bourguignonne réinterprétée dans un style contemporain, à Beaune (21), Sarah MARKERT architecte, Mulhouse (68) ;
- La rénovation d'un corps de ferme franc-comtois dans le Haut-Jura, à Mesnois (39), Antoine DEVAUX architecte, Pont-de-Poitte (39) ;
- La réhabilitation d'une longère, à Igé (71), Atelier Ejo Coopérative d'architecture, Mont-Saint-Vincent (71) ;
- La transformation d'une ancienne grange, à Missery (21), Vincent NODALE architecte, Atelier du Montbard (71).

La présence de l'exposition aux salons de l'habitat

- Salon de l'habitat de Mâcon, du 13 au 15 oct. : une quinzaine d'architectes sont venus se relayer pour la tenue des stands en présence de 80 visiteurs ;
- Salon de l'habitat de Besançon, du 19 au 21 oct. : 2 architectes ont tenu le stand en présence de 100 visiteurs.

LES PERSPECTIVES

- *Itinérance de l'exposition dans les salons et structures culturelles.*
- *Nouvel appel à candidature pour créer 2 nouvelles vidéos.*



Exposition « L'Architecte Ne Mord Presque Pas ! »

DES JOURNÉES NATIONALES DE L'ARCHITECTURE 2023

La 8^e édition des Journées Nationales de l'Architecture explorait le thème « Architecture et transition écologique » du 13 au 15 octobre.

Ces journées fédèrent les initiatives du réseau architecture BFC (CAUE, associations, villes d'art et d'histoire, Fibois...) qui contribuent à la découverte de l'architecture et de ses métiers par tous les publics.

Elles visent à illustrer la présence de l'architecture dans tous les territoires, qu'il s'agisse de grands projets ou de constructions du quotidien.

Le CROA BFC a coordonné avec la DRAC BFC le réseau de l'architecture et délégué à la MAFC l'animation des réseaux sociaux.

Les chiffres 2023 :

- 65 évènements à travers la région
- 1 682 visiteurs
- 40 structures
- 21 parutions à travers 15 médias

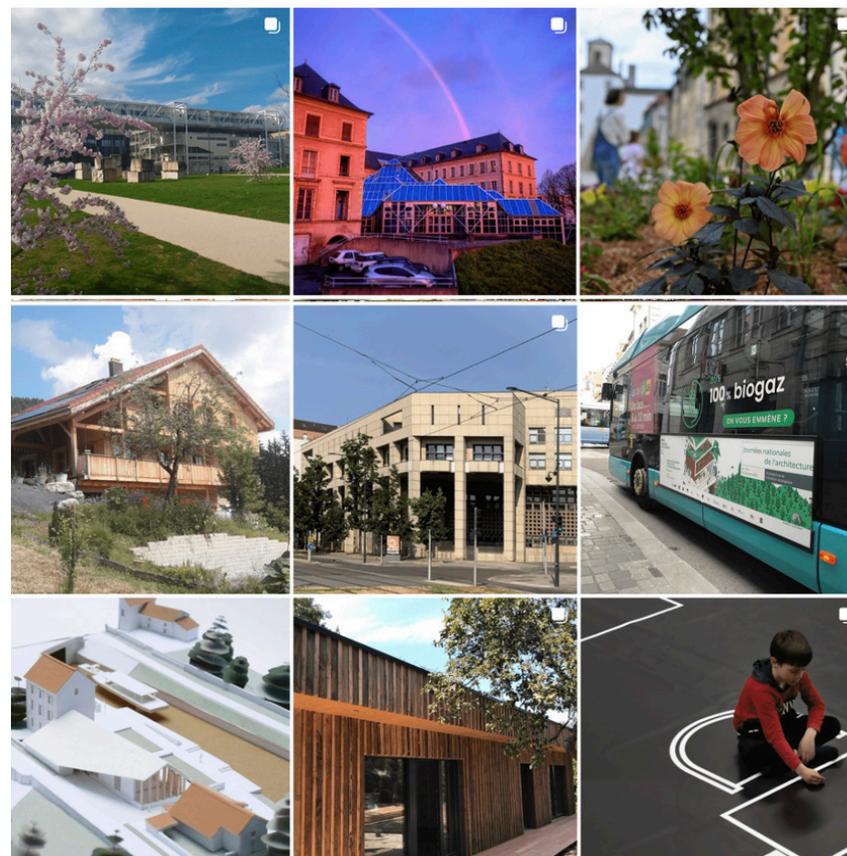
Réseaux sociaux :

Facebook :

- 132 publications,
- 69 230 personnes touchées,
- 2 877 visites de la page,
- 51 nouvelles mentions j'aime,
- 761 followers.

Instagram :

- 111 publications,
- 15 110 personnes touchées,
- 690 visites de la page,
- 183 followers dont 46 nouveaux.



LE RÉSEAU ARCHITECTURE EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Initiative de la DRAC BFC & du CROA BFC, le réseau architecture s'est réuni 1 fois par trimestre en 2023.



Le réseau s'agrandit toujours un peu plus chaque année, les structures souhaitant intégrer le réseau peuvent contacter l'Ordre pour proposer une candidature.

Retrouvez la présentation de toutes structures prenant part en réseau architecture Bourgogne-Franche-Comté sur le site dédié :

<https://www.reseau-architecture-bfc.fr/>

Pôle Enseignement

CONSEILLERS RÉFÉRENTS 2021-2023 :

Karine TERRAL, Rachel AMIOT, Frédérique MANSON, Valérie CHARTIER,
Jean-François PERRETANT, Jean-Paul HARDUIN, Pierre-Etienne JAMES & Bernhard HOGE

PERMANENTS REFERENTS :

Théo CICCONE & Violaine VILLAIN



Accueil des étudiants à Gray (70)



La ville D'abord la ville

Bernard Quirot
Architecte, Équerre d'Argent 2015

Chloé Blache
Architecte associée, diplômée de l'ENSA Nancy

Mercredi 25 oct. 2023 - 19H00
Théâtre de Gray (30 rue Victor Hugo)

Conférence organisée par l'école d'architecture de Nancy
dans le cadre de la Semaine Architecture et Patrimoine à Gray.



Bernard Quirot et Chloé Blache,
architectes associés





LES ACTIONS DE DÉCOUVERTE DU MÉTIER EN DIRECTION DES JEUNES AU COURS DE LEUR ENSEIGNEMENT

Le CROA BFC accompagne depuis 2020 le dispositif Conseil Relation École Entreprise (CREE) des rectorats des académies de Dijon et Besançon. Il s'agit pour les architectes volontaires, de participer à un projet de découverte à leur métier ou à l'architecture en collèges et lycées (d'enseignement général ou professionnel) dans le cadre d'une intervention ponctuelle :

- Rencontre en classe avec des architectes ;
- Découverte dynamique de l'architecture ;
- Rencontre sur un chantier avec des architectes ;
- Découverte d'un édifice contemporain ou historique.

Le CROA coordonne, met en lien les établissements scolaires et les architectes et indemnise les architectes volontaires : 20 interventions • 13 architectes • 19 établissements.

Situation géographique des établissements scolaires : Collège Christiane Perceret, Semur en Auxois (21) • Lycée Montchapet, Dijon (21) • Collège Jean Rostand, Quétigny (21) • Collège Voltaire, Besançon (25) • Collège de Fourchambault, Langevin (58) • Collège Delaunay, Gray (70) • Collège Louis Aragon, Chatenoy-le-Royal (71) • Collège André Masson, Saint-Loup-sur-Semouse (70) • Collège Charles Peguy, Vauvillers (70) • Collège Château de Rance, Scey-sur-Saône (70) • Collège Bréart, Macon (71) • Collège Saint-Exupéry, Mâcon (71) • Collège Chateaubriand, Villeneuve-sur-Yonne (89).

Les architectes mobilisés 2022-2023 : BONDONET Evelyne, DOS SANTOS Mickaël, LABLANCHE Audrey, ANDRE Jean-Baptiste, FAIVRE Coralie, SCARDINO Aline, FRANDON Charles, KERN Thomas et POIRET Arthur.

LA SEMAINE DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE À GRAY

Le CROA BFC participe depuis plusieurs années à l'accueil fin octobre de la Semaine de l'Architecture et du Patrimoine de l'ENSA de Nancy. L'accueil, sur une semaine, d'une centaine d'étudiants architectes, rend lisible le travail de l'architecte qui produit réflexion et innovation essentielles pour accompagner les élus dans le changement de nos modes d'habiter. Ainsi, le CROA met en avant une profession organisée et engagée qui réalise sa mission d'intérêt public dès sa formation tout en participant à l'attractivité et connaissance de son territoire.

L'ENSEIGNEMENT EN RÉGION BFC

À la suite du désistement de l'ESA de PARIS, plusieurs pistes ont été établies :

- La création d'une antenne à Dijon de l'ENSA de Paris-La-Villette ;
- Un partenariat à construire avec plusieurs ENSA pour développer les ateliers hors les murs et l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) du CROA BFC ;
- La création d'une HMONP avec un partenariat Université/ENSA Paris-La-Villette ;
- La création d'une formation architecte/ingénieur avec un partenariat ESTP/ENSA.

Le CROA BFC initie plusieurs rencontres avec l'ENSA Paris-La-Villette dans le but de créer une HMONP en région Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre d'une expérimentation validée par le ministère de la culture pour 5 ans.

Conseil régional
de l'Ordre des architectes de Bourgogne-Franche-Comté

Coordonnées : contact@croabfc.archi

Pôle administratif :

1, rue des martelots - 25000 Besançon - 03 81 81 47 38

Siège :

1, boulevard de Brosses - 21000 Dijon - 03 80 28 90 03

ORDRE Bourgogne-
DES Franche-Comté
ARCHITECTES

